



Paris, le 12 janvier 2017

Madame, Monsieur

Les Sapeurs-Pompiers de France, ce sont 270 000 hommes et femmes, 6 900 centres de secours répartis dans tout le pays. Au quotidien comme en situation de crise, ils vous protègent, vous portent secours, vous conseillent, mais surtout ils incarnent des valeurs mises à mal par la société d'aujourd'hui : s'engager, vivre ensemble, servir le public.

Leur Fédération nationale est la structure unique qui regroupe la quasi-totalité des sapeurs-pompiers de France : volontaires, professionnels, jeunes (JSP) et anciens. Elle est le pilote de leur formidable réseau associatif : l'Œuvre des pupilles orphelins (ODP), la Mutuelle nationale, 99 associations départementales et plus de 7 000 associations locales.

Sa mission ? Accompagner et représenter l'ensemble des sapeurs-pompiers de France dans leur engagement, défendre leurs intérêts autant que l'intérêt général, et les assister en cas de difficultés. Bref, servir et protéger ceux qui servent et protègent tous les Français.

La Fédération publie, à travers sa société d'Éditions, le mensuel *Sapeurs-Pompiers de France*, magazine de référence des sapeurs-pompiers français, et la revue quadrimestrielle *ASP Mag*, qui s'adresse spécifiquement aux Anciens sapeurs-pompiers.

Être annonceur dans les pages de nos magazines vous permet non seulement d'associer votre image à celle des sapeurs-pompiers de France, de vous adresser directement aux sapeurs-pompiers, mais aussi d'interpeller les interlocuteurs publics et privés, ainsi que les décideurs. En outre, vous apportez votre soutien à notre communauté, les bénéfices liés à l'activité de ces magazines étant entièrement utilisés pour aider la Fédération à mettre en œuvre ses missions d'intérêt général auprès des sapeurs-pompiers et de leurs proches comme auprès de la population.

Aussi, je vous serais reconnaissant de réserver le meilleur accueil à Monsieur Eric MALEK, ainsi qu'à ses collaborateurs, que nous avons mandatés pour commercialiser les espaces publicitaires proposés dans nos magazines *Sapeurs-Pompiers de France* et *ASP'MAG*.

Vous remerciant par avance de votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Colonel Éric FAURE
Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France
Président de l'ODP

Communiquez auprès des sapeurs-pompiers, acheteurs et décideurs

Notre lectorat

Les sapeurs-pompiers

► les actifs

- 247 000 sapeurs-pompiers volontaires comme professionnels.
- Moyenne d'âge : 37 ans
- Les effectifs comptent 86% d'hommes et 14% de femmes.
- CSP : ouvriers, artisans, agents des collectivités territoriales, agriculteurs, employés, professions libérales etc...

► Les jeunes-sapeurs-pompiers

- 27 000 collégiens et lycéens de 11 à 17 ans

- **Les anciens sapeurs-pompiers**, plus de 55 ans, actifs au sein du réseau associatif et passionnés par leur engagement passé.

Les décideurs

Préfets et préfetures, présidents et membres de conseils départementaux, présidents d'unions régionales et départementales de sapeurs-pompiers, États-majors de zones, ministères tels que l'Intérieur et la Santé, parlementaires, grandes associations d'élus (ADF, AMF...), institutions de gouvernance de la sécurité civile (CNSIS, CNSPV...), grandes associations de sécurité civile, médias...

Les acheteurs

Bureaux d'achats et conseils d'administration des Sdis.

Notre diffusion

35 000 exemplaires en moyenne
près de 200 000 lecteurs

Diffusion nationale et à l'étranger.

Depuis plus de cent ans, le mensuel « Sapeurs-Pompiers de France » est le titre le plus attendu par tous les spécialistes du risque et du secours d'urgence en France. Il est présent dans les centres de secours du territoire national, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les principales administrations (ministères, préfetures, mairies et conseils départementaux).

Périodicité

Mensuel

Onze numéros par an (numéro double pour juillet-août).

Ligne éditoriale

Toute l'actualité et les techniques des secours d'urgence et de la sécurité des populations, en lien avec l'engagement et les missions des sapeurs-pompiers.

Actualité : informations, techniques administratives et juridiques en lien avec la mission et l'engagement

Interventions : analyse d'opérations menées pour partager l'expérience et valoriser les bonnes pratiques

Interviews : Entretiens avec des personnalités dont l'action concerne les sapeurs-pompiers : élus, industriels, représentants de l'Etat...

Terrain : immersion dans les unités et vécu du quotidien

Formation : techniques et pédagogie appliquées aux différentes missions (spécialités opérationnelles, exercices...)

Monde : regard sur les sapeurs-pompiers à l'étranger (organisation, missions, équipements, statuts...)

Prévention : éclairages sur les mesures mises en œuvre pour éviter les sinistres ou limiter leurs conséquences (établissements à risque, grands événements...)

Technique : présentation de matériels utilisés et valorisation des nouveautés (véhicules, équipements de protection...)

Santé : explications sur les traitements d'urgence, la santé dans l'activité et l'aptitude médicale

Sports : information et annonces sur les événements dans toutes les disciplines pratiquées.





Standard

Pleine page 3 974 € HT
Double page 6 503 € HT

Autres formats

2/3 page 3 097 € HT
1/2 page 2 168 € HT
1/4 page 1 290 € HT
1/8 page 774 € HT

Emplacements Premium

4° de couverture 5 471 € HT
3° de couverture 4 335 € HT
2° de couverture 4 748 € HT
Plleine page en face
de la 2° de couverture 4 335 € HT

Opérations spéciales

Opérations sur mesure, formats
événementiels, jetés, créations...
nous consulter

Modulations tarifaires + 15 %

Elles s'appliquent en cumul sur le tarif de base

- Emplacement de rigueur (face-face, rectos successifs, double centrale).
- Publi-reportage et/ou communiqué (hors frais de création si réalisé par nos soins).

Seuls les formats « une page » et « double page » peuvent être traités sous la forme de publi-reportages. Les conditions de fourniture d'éléments techniques restent identiques. La mention « publi-reportage » devra être indiquée sur la parution transmise par l'annonceur.

- Citation de 2 ou plusieurs marques dans une même annonce.

Remise professionnelle agence : -15 %

Les formats



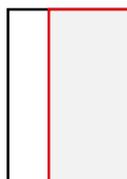
Double page

420 x 297 mm
+ 5 mm de fond perdu
(430 x 307 mm)



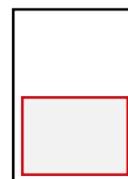
Page

210 x 297 mm
+ 5 mm de fond perdu
(220 x 307 mm)



2/3 page (hauteur)

135 x 297 mm
+ 5 mm de fond perdu
(140 x 307 mm)

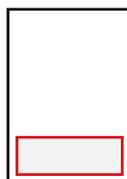


1/2 page (largeur)

190 x 139 mm

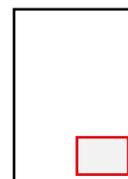
Frais techniques

Emplacement	format	quadri
1 page	210 x 297 mm	151 € HT
2/3 page	135 x 297 mm	130 € HT
1/2 page	190 x 139 mm	106 € HT
1/4 page	190 x 65 mm	75 € HT
1/8 page	87 x 65 mm	60 € HT



1/4 page

190 x 65 mm



1/8 page

86 x 65 mm

Éléments à fournir par e-mail, en PDF haute définition, avec fond perdu et traits de coupe.



Notre lectorat

Les anciens sapeurs-pompiers (ASP), membres d'une communauté toujours très active au sein du réseau associatif. Près de 50 000 d'entre eux adhèrent encore au réseau fédéral. Ils œuvrent à la reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers, que ce soit dans leur territoire ou au travers de la commission fédérale des ASP.

Notre diffusion

5 000 exemplaires
Plus de 10 000 lecteurs,
par abonnement.
Diffusion nationale.

Périodicité

Quadrimestriel
Trois numéros par an.

Ligne éditoriale

Actualité : interventions marquantes, nouvelles du réseau sapeur-pompier par région

Dossier de fond : par exemple, NPFR (Nouvelle Prestation de Fidélité et de Reconnaissance), Congrès national des sapeurs-pompiers...

Histoire : évolution des techniques d'intervention dans le temps

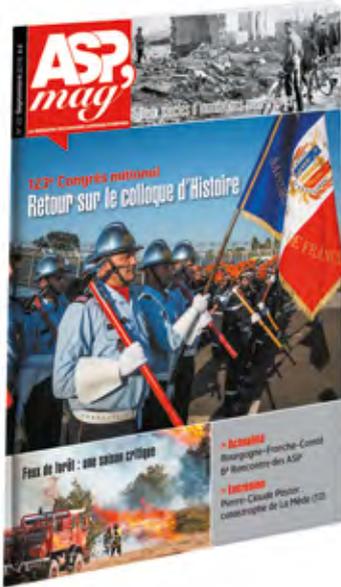
Patrimoine : transmission de la mémoire des sapeurs-pompiers de France et d'ailleurs

Livres



Tarifs de base publicités 2017

Valables du 01/01/2017 au 31/12/2017



Standard

Pleine page 1 858 € HT
Double page 3 510 € HT

Autres formats

1/2 page 1 239 € HT
1/4 page 826 € HT
1/8 page 516 € HT

Emplacements Premium

4° de couverture 3 716 € HT
3° de couverture 2 993 € HT
2° de couverture 2 993 € HT

Opérations spéciales

Opérations sur mesure, formats événementiels, jetés, créations...

nous consulter

Modulations tarifaires + 15 %

Elles s'appliquent en cumul sur le tarif de base

- Emplacement de rigueur (face-face, rectos successifs, double centrale).
- Publi-reportage et/ou communiqué (hors frais de création si réalisé par nos soins).

Seuls les formats « une page » et « double page » peuvent être traités sous la forme de publi-reportages. Les conditions de fourniture d'éléments techniques restent identiques. La mention « publi-reportage » devra être indiquée sur la parution transmise par l'annonceur.

- Citation de 2 ou plusieurs marques dans une même annonce.

Remise professionnelle agence : -15 %

Les formats



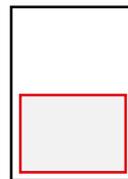
Double page

420 x 297 mm
+ 5 mm de fond perdu
(430 x 307 mm)



Page

210 x 297 mm
+ 5 mm de fond perdu
(220 x 307 mm)



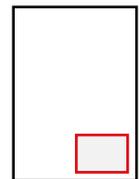
1/2 page (largeur)

179 x 130 mm



1/4 page

179 x 60 mm



1/8 page

86 x 60 mm

Frais techniques

Emplacement	format	quadri
1 page	210 x 297 mm	151 € HT
2/3 page	135 x 297 mm	130 € HT
1/2 page	190 x 139 mm	106 € HT
1/4 page	190 x 65 mm	75 € HT
1/8 page	87 x 65 mm	60 € HT

Éléments à fournir par e-mail, en PDF haute définition, avec fond perdu et traits de coupe.

Article 1

La souscription par un annonceur ou par un mandataire en son nom et pour son compte d'espaces publicitaires dans le magazine « Sapeurs-Pompiers de France » ou sur l'une des pages du site internet : www.spmag.fr comporte l'acceptation des présentes conditions générales de vente ainsi que des conditions tarifaires. Les conditions générales de vente s'appliquent et prévalent sur tous les autres documents de l'annonceur et du vendeur et ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant notamment sur les ordres d'insertion.

Article 2

La signature d'un ordre de souscription vaut contrat entre les parties. L'ordre de souscription détermine les conditions de la commande, la date de signature de l'ordre de souscription fait foi entre les parties.

Ce contrat est conclu par l'annonceur, la société EUROPRESS laquelle est seule habilitée à commercialiser les espaces publicitaires pour le magazine cité en article 1 et les pages internet dédiées du site www.pompiers.fr de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, associée unique de la société ÉDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE.

Article 3

Chaque opération d'achat d'espace publicitaire est personnelle à l'annonceur et fait l'objet d'un ordre d'insertion au cas par cas, qui en précise le contenu. Il ne peut être cédé même partiellement ou transmis à titre gratuit, sauf accord préalable d'EUROPRESS.

Article 4

L'annonceur choisit dans son ordre d'insertion :

- le(s) support(s) sur le(s)quel(s) il souhaite figurer : magazine papier et/ou son site internet,
 - le ou les mois de parution de sa publicité,
 - les caractéristiques de son annonce (format, emplacement, annonce à composer).
- Les tarifs négociés sont exprimés hors taxe et toutes taxes comprises.

Article 5

L'annonceur doit impérativement transmettre à EUROPRESS l'ordre de souscription et la publicité ou les éléments techniques de la publicité avant le 5 du mois précédent la date de parution ou la date de mise en ligne.

En cas de transmission à EUROPRESS de la publicité, celle-ci doit être envoyée dans le format informatique PDF.

En cas de transmission des éléments techniques à EUROPRESS pour réalisation de la publicité, des frais techniques sont facturés à l'annonceur, le montant de ces frais est indiqué hors taxe et toutes taxes comprises sur le bon d'insertion. Un « bon à tirer » est envoyé à l'annonceur avant impression et publication ou mise en ligne de la publicité. L'annonceur doit transmettre sa réponse à EUROPRESS dans les huit jours à compter de la réception du « bon à tirer ». L'absence de réponse de l'annonceur dans ce délai vaut acceptation.

L'absence de transmission de la publicité, notamment dans un format informatique approprié, ou l'absence de transmission des éléments techniques a pour conséquence la publication, par les ÉDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE, à l'emplacement réservé, d'une formule générale (marque, adresse de l'annonceur).

Article 6

Aucune exclusivité n'est réservée à un annonceur sous quelque forme que ce soit. Toute nouvelle diffusion doit faire l'objet d'un nouvel ordre.

Article 7

Toute demande de modification de la publicité telle que mentionnée dans l'ordre de souscription doit être adressée à EUROPRESS dans un délai de huit jours avant la date de publication et de mise en ligne du magazine.

Passé ce délai, aucune demande de modification ne peut être prise en compte, aussi, l'insertion est publiée conformément à l'ordre de souscription initial et facturée au prix initialement convenue entre EUROPRESS et l'annonceur.

Article 8

Si l'annonceur ou son mandataire souhaite résilier un contrat en cours d'exécution, cette résiliation devra être signifiée à EUROPRESS par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours qui suivent la signature de l'ordre de souscription. L'espace publicitaire annulé est remis à la disposition d'EUROPRESS.

L'absence de respect de ce délai entraîne la publication de l'annonce conformément à l'ordre de souscription initial et la facturation de la prestation.

Article 9

Les coordonnées de l'éditeur et de la régie publicitaire sont les suivantes : Éditeur : ÉDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE, 32 rue Bréguet, 75011 PARIS - Tél. : 01 49 23 18 24 - Fax : 01 49 23 18 15

Régie publicitaire : EUROPRESS, 3 place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 92300 LEVALLOIS-PERRET - Tél : 01 47 48 95 95 - fax : 01 47 48 99 12.

Article 10

L'annonceur s'engage à respecter la législation en vigueur en matière, notamment des droits de propriété littéraire et artistique et/ou de propriété industrielle et de la protection des mineurs. Il garantit EUROPRESS et les ÉDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE contre tout recours d'un tiers.

Article 11

EUROPRESS et les ÉDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE se réservent la possibilité de refuser tout annonceur qu'ils estiment ne pas correspondre à leur image, la ligne éditoriale ou à la nature du magazine, ou toute insertion de messages publicitaires qui seraient contraires à la réglementation en vigueur ou à leurs intérêts matériels ou moraux. Ils informent l'annonceur de leur décision.

Article 12

Les dates de mise en ligne des pages Internet sont données à titre indicatif et sans garantie.

EUROPRESS et les ÉDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE souscrivent à ce titre une obligation de moyens.

La responsabilité d'EUROPRESS et des ÉDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE ne peut être retenue en cas d'indisponibilité du réseau et/ou du site internet, notamment liée à des interventions de maintenance.

En cas de modifications de diffusion du message publicitaire suite à ces incidents, EUROPRESS prévient l'annonceur dans un délai raisonnable et lui propose une adaptation de la diffusion de son message publicitaire. Ces modifications de diffusion ne donnent lieu à aucune compensation financière.

Article 13

La facture et le justificatif de parution sont adressés à l'annonceur ou son mandataire dans le mois suivant la parution de l'annonce.

Le paiement par chèque ou virement doit être effectué dans les quarante jours à compter de l'émission de la facture.

L'annonceur demeure responsable du paiement effectué par son mandataire. En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, cette modification n'entraîne pas la modification de la date initiale d'échéance du paiement. En l'absence de règlement dans les quarante jours suivant la réception de la facture, des intérêts de retard au taux d'intérêt légal seront automatiquement facturés sur le montant total de la somme due. Le recouvrement des factures par voie judiciaire donne lieu à une augmentation du montant de la facture de 25% à titre de pénalité forfaitaire, conformément à l'article 1226 du Code civil et suivants.

Article 14

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception aux ÉDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE, 32 rue Bréguet, 75011 PARIS - Tél. : 01 49 23 18 24 - Fax : 01 49 23 18 15.

En cas de réclamation partielle sur le montant de la facture, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.

Article 15

Les conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par les ÉDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE. Les conditions générales de vente qui font foi entre l'annonceur et EUROPRESS et les ÉDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE sont celles en vigueur sur le site internet au jour de la signature de l'ordre de souscription.

Article 16

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes conditions générales de vente donnent lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties. En l'absence de règlement amiable du litige, la partie la plus diligente saisit la juridiction compétente de la Ville de Paris.